

RÈGLEMENT DES PROMENADES CHEZ UNE TRACE DEUX PATTES :

POUR QUE L'ON PARTE TOUS DE LA MÊME PATTE

Le propriétaire du chien :

- Fournit le matériel nécessaire pour promener son chien (muselière (si besoin), collier, laisse).
- S'engage à informer l'éducatrice de tous les éléments pertinents concernant le chien (état de santé, éventuels antécédents de morsures ou de réactivité envers les personnes et / ou ses congénères).
- Accepte qu'en cas d'accident, UNE TRACE DEUX PATTES prenne les mesures nécessaires au bien-être du chien, à votre charge.
- S'engage à annoncer à l'éducatrice avant la promenade si le chien présente des signes de maladies (diarrhées, vomissements,...) afin d'évaluer la situation.
- S'engage à payer la totalité du montant à la fin de la promenade en espèce ou par twint.

UNE TRACE DE PATTE s'engage à :

- Prendre soin du chien et veiller à sa sécurité pendant la promenade.
- À avertir immédiatement le propriétaire du chien en cas de problème de santé ou d'accident pendant la promenade.
- À assurer la propreté du chien et nettoyer les éventuelles souillures sur la voie publique.
- À respecter les instructions du propriétaire (lieu, croisement congénères / personnes,...)

PHOTOS / VIDÉOS:

Des photos et des vidéos peuvent être prises durant les promenades dans un but formatif. Elles peuvent également être diffusées sur le site web www.unetracedeuxpattes.ch ou sur les comptes Instagram et Facebook [@une.trace.deux.pattes](https://www.facebook.com/une.trace.deux.pattes).

J'accepte la diffusion de l'image de mon chien

Afin que celle-ci reste dans un but formatif et qu'elle illustre les cours sur le site d'UNE TRACE DEUX PATTES et / ou ses réseaux sociaux.

ou

Je n'accepte pas la diffusion de l'image de mon chien

Qu'elle soit dans un but formatif ou qu'elle illustre le site d'UNE TRACE DEUX PATTES et / ou ses réseaux sociaux.



Lieu et date :

Griffe du propriétaire :

Griffe de l'éducatrice :

